

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Février 2011**

L'an deux mille onze, le quatorze Février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE, Maire.

**Présents** : Jean-Louis SANDONA, Claire FERRADOU, Emmanuel LOPEZ, Pierrick VILLARD, Sylvie DURIF, René GOULESQUE, Gilles BLANQUET, Martine MONCOURIER, Yves GOUTILLE, Marcel VERSAPUECH, Gérard BRUGIERE, Dominique BON, Hélène PRADEL

**Représentés** : Alain AURIEL par Jean Louis SANDONA

**Secrétaire** : Emmanuel LOPEZ

**Aide voyage Ecole Primaire Année 2011.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'école primaire prévoit un voyage scolaire en Dordogne pour les 40 enfants des classes de CE et CM. Le coût du voyage est de 237.48 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :  
d'attribuer la somme de 50 Euros par enfant

**Reconduction et date d'ouverture du A.L.S.H. Année 2011.**

Monsieur Yves GOUTILLE signale que l'Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) fonctionnera cet été, comme l'an dernier, c'est à dire en association avec la commune de Saignes et que la commune de Champs sur Tarentaine-Marchal continuera à en être la gestionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'ouvrir de l'A.L.S.H. aux périodes suivantes :
  - du 4 Juillet au 22 Juillet à l'école maternelle de Saignes
  - du 25 Juillet au 12 Août à l'école élémentaire de Champs.
- autorise son Maire à signer la convention qui sera établie entre les communes de Champs sur Tarentaine et de Saignes ainsi que toutes les pièces éventuelles relatives à l'ALSH.

**Tarifs applicables à l'A.L.S.H. Année 2011**

Monsieur GOUTILLE Yves signale qu'il y a lieu de fixer les tarifs applicables à l'A.L.S.H. pour la saison 2011 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants :

Tranches de quotient familial	Tarifs demi-journée	Tarifs journée	Tarifs à la journée avec repas
QF < 281 €	2,20 €	3,25 €	5,00 €
281 € < QF < 538 €	2,80 €	3,70 €	5,60 €
538 € < QF < 627 €	3,20 €	4,80 €	6,35 €
627 € < QF < 723 €	3,70 €	5,75 €	7,60 €
723 € < QF < 872 €	4,40 €	6,75 €	9,15 €
872 € < QF < 1046 €	5,10 €	7,70 €	10,60 €
QF > 1046 €	5,90 €	9.30 €	12,00 €

**Avenant au bail Office Publique du Cantal (caserne de gendarmerie)**

M. le Maire informe l'Assemblée que l'Office Publique du Cantal souhaite renégocié le prêt conclu en 2008 avec le Crédit Foncier de France lors de la construction de la gendarmerie de Champs sur Tarentaine qui avait donné lieu à la signature d'un bail emphytéotique avec la commune.

Afin de permettre un meilleur équilibre de l'opération de cette construction, l'OPH du Cantal souhaite proroger la durée du bail de 7 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
Accepte, à l'exception de Pierrick VILLARD et de Gérard BRUGIERE qui se sont abstenus, d'autoriser son Maire à signer l'avenant au bail correspondant.

### **Plateforme de dématérialisation d'échange de données**

Monsieur le Maire rappelle qu'il devient nécessaire de plus en plus d'utiliser la dématérialisation de différentes pièces tels que les marchés publics, transmission d'actes au contrôle de légalité, échanges de flux comptable de type Hélios.

Pour cela, il est nécessaire de conventionner avec la Préfecture du Cantal afin d'autoriser la transmission par voie électronique de tout les actes soumis au contrôle de légalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise son Maire à signer la convention permettant la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

### **Mise à disposition d'un agent par PROSPORT LOT.**

M. le Maire informe l'Assemblée que l'éducateur sportif a sollicité un temps partiel à hauteur de 80 %. Ce dernier assure principalement les animations durant les vacances scolaires, la surveillance de la piscine municipale chaque été, et qu'il y a donc lieu de prévoir un remplacement pour la période concernée qui serait du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2011.

Aussi il est proposé de passer par la structure PROSPORT LOT dont le siège est à Cahors (Lot) qui s'engage à :

- mettre à disposition une personne et à pourvoir, en cas de besoin, à tout remplacement (maladie , accident du travail...) pour la période demandée.
- prendre à sa charge tout travail administratif incombant à l'employeur ( visite médicale , fiches de paye, U.R.S.S.A.F., A.S.S.E.D.I.C., D.A.D.S. ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de passer un contrat avec PROSPORT LOT et autorise son Maire à le signer.

### **Demande de subvention F.E.C. 2011 : Voirie communale**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le dossier concernant la voirie communale.

L'étude faite par les services de la Direction Départementale des Territoires du Cantal fait ressortir un montant de travaux de 99 750.00 € hors taxes concernant les lieux ci-dessous désignés :

Sarran, Fontaneyre, Mazauriel, La Pignole, Méricot.

Il précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de l'aide du département sur le fonds d'équipement des communes rurales programme 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Adopte ce projet
- Sollicite, auprès de M. Le Président du Conseil Général, une subvention au titre du F.E.C. 2011.
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **Aménagement de la RD 49 (Acquisition habitants de Serres et de Vauzelles)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'aménagement de la RD 49 au niveau du Pont du gondier/ Le Syphon a nécessité l'acquisition de parcelles appartenant aux habitants de Serre et de Vauzelles) en 1989.

A ce jour, l'acte de vente n'ayant pas été établi, M. le Maire propose de se rapporter à l'article L.2411-16 qui permet de passer outre la consultation des électeurs de la section dès lors que la vente des biens sectionnaires a pour but l'exécution d'opération d'intérêt public, ce qui est le cas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de vendre les parcelles suivantes :
  - B 688, B689 pour un montant de 38.57 € (habitants de Serre)
  - E 205 pour un montant de 121.95 €(habitants de Vauzelles)
- d'autoriser son Maire à signer les actes afférents à cette affaire chez Maître BESSON Jean Luc, Notaire rue des Sagnes à Saignes (15240).

### **Aménagement de 3 logements locatifs dans le bâtiment « ancienne gendarmerie ».**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été déposé un pré dossier pour une étude de faisabilité concernant l'aménagement de 3 logements du bâtiment communal de l'ancienne gendarmerie

L'étude a donné les conclusions suivantes :

A partir du coût de l'opération qui serait de 160 312.50 Euros HT (191 733.75 €TTC)

#### Plan de financement prévisionnel

Subvention Conseil Général du cantal ( opération inscrite dans le projet de territoire de la communauté de communes) .....	27 600,00€
Subvention Conseil Régional (Critères énergétiques et d'accessibilité) .....	32 063,00 €
Subvention DGE .....	32 063,00 €
Prêt (Caisse des Dépôts et consignations) .....	80 000,00 €
Fond propres .....	20 007.75 €

Il serait donc souhaitable de poursuivre l'élaboration du montage financier aussi il y a lieu de solliciter l'aide financière du Conseil Général du Cantal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'investissement présenté par les services de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture.
- sollicite pour la réalisation de ces travaux une aide financière auprès du Conseil Général du Cantal au taux le plus élevé possible;
- adopte le plan de financement prévisionnel.

### **Avenant concernant le garage communal de Champs**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réuni le 10 Février 2011 pour les travaux concernant le garage communal. Pour des raisons pratiques, il serait souhaitable de prévoir l'électrification de la porte métallique du garage.

Le Conseil Municipal, après lecture du rapport de la commission d'appel d'offres :

- ACCEPTE les conclusions suivantes de la commission d'appel d'offres :

Lot n°3 : ELECTRICITE  
TAZE  
495 ZAC de la Tuilerie  
19110 BORT LES ORGUES

Montant Initial du marché Travaux HT	6 152.69 €HT €
Montant Final des Travaux HT	7 225.52 € HT

**Soit des Travaux supplémentaires d'un montant de 1 072.83 €**

## **Demandes d'acquisition de portion de chemin à Sarran et à Géline Bas.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi de demandes émanant de particuliers qui souhaitent acquérir une partie de chemins ruraux.

Il s'agit de :

➤ M. et Mme DUFOSSET Denis qui souhaitent acquérir une portion du bien situé entre les parcelles cadastrées AK 110, 111, 112 et AK 109.

➤ M. et Mme MORILLE Hugues qui désirent acheter une partie du chemin située les parcelles cadastrées D1 n° 14, 15 et D1 à côté de leur habitation à Gélines bas.

Considérant que dans les 2 cas, ces chemins ne sont utilisés que par les particuliers

concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Donner son accord de principe pour la cession de l'emprise des chemins à M. et Mme DUFOSSET Denis à Sarran et M. et Mme MORILLE Hugues à Géline Bas.
- Rappeler que les demandeurs prendront à leur charge tous les frais afférents à cette affaire. Ils devront au préalable faire établir, à leur frais, un document d'arpentage de chaque section de chemin à acquérir afin d'en déterminer la surface.
- Fixe le prix de vente du terrain à 0,30 € le mètre carré.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 heures 45.*